

Saint-Donat

La municipalité de Saint-Donat est située à plus de 100 km au nord de Montréal et à 35 km du pôle récréotouristique de Mont-Tremblant (Municipalité de Saint-Donat, 2011). Saint-Donat est immédiatement adjacente au territoire du parc national du Mont-Tremblant et se caractérise par l’omniprésence de la forêt, des montagnes et des nombreux plans d’eau, dont les deux principaux sont les lacs Archambault et Ouareau. Malgré ces attraits, dans l’ensemble de la municipalité, la variation projetée 2020-2041 de la population permanente (excluant les villégiateurs) est en diminution avec un taux de -8,5 %, selon l’ISQ (2021).

Hors du périmètre d’urbanisation

Les ZFPD retrouvées à l’extérieur du périmètre d’urbanisation totalisent une superficie d’environ 2 871 ha, alors que les milieux humides de priorité 1, 2 ou 3 compris dans ces zones recouvrent 11 % (323 ha) de la superficie totale (carte 4.10). L’objectif de conservation de 99,5 % des milieux humides et hydriques à l’extérieur du périmètre d’urbanisation implique théoriquement une perte potentielle de 2 ha de milieux humides.

Périmètre d’urbanisation

Pour réaliser l’analyse des scénarios alternatifs dans le périmètre d’urbanisation de Saint-Donat, les éléments quantitatifs, tels que les superficies disponibles, les superficies humides et autres, sont regroupés au tableau 4.10 ci-dessous. D’autres éléments, plus qualitatifs, sont aussi décrits, comme les projets de développement à venir et les services écologiques rendus par les milieux humides d’intérêt.

Selon les réponses de la municipalité au sondage, la plupart des zones à fort potentiel de développement identifiées sur la carte 4.10 sont visées par des projets de développement au cours des prochaines années. Des projets commerciaux ou résidentiels en plus de la construction d’un logement pour aînés sont planifiés. L’agrandissement du périmètre d’urbanisation est également envisagé afin de compléter l’agrandissement d’un entrepôt et l’ouverture d’une rue. Les terrains visés pour le développement sont d’un grand intérêt pour la municipalité et pour les promoteurs, compte tenu de l’organisation spatiale du PU.

Aussi, les milieux humides se concentrent dans les grandes zones à fort potentiel de développement, soit celles localisées au nord et au sud-est (carte 4.10). Ils sont de plusieurs types, comme le marécage, le marécage arborescent, la tourbière boisée, ainsi que l’eau peu profonde. La majorité des milieux humides sont à protéger en priorité de niveau 1, alors que quelques petits milieux humides sont de priorité 2. Pour certains, la priorité 1 est obtenue pour les raisons suivantes : ils se situent à proximité d’une occurrence d’une espèce à statut particulier, ils sont en amont d’une prise d’eau potable, ils régularisent le niveau de l’eau près d’une zone inondable ou ils réduisent les risques d’érosion riveraine. Dans tous les cas, ils rendent des services écologiques primordiaux dans une UGA où plusieurs enjeux sont notés, tels que la qualité de l’eau, l’érosion des berges, la régularisation du niveau de l’eau (pour réduire l’impact des inondations en zones inondables et pour assurer une disponibilité en eau à la prise d’eau), ainsi que la biodiversité. D’autres données quantitatives concernant les MHH dans la municipalité de Saint-Donat sont présentées au tableau 4.10. Concernant les milieux humides retrouvés au nord du noyau villageois de Saint-Donat, il y a un intérêt pour développer, mais l’imposante présence de milieux humides et même d’un cours d’eau fait en sorte qu’aucun projet n’est encore déposé. Ceci représente une opportunité puisqu’il y a donc possibilité de conserver, ou de minimiser les impacts dans l’intégrité de ces MHH en

adaptant le lotissement d'un éventuel projet. La figure 4.2 présente un exemple de lotissement et d'aménagement des rues modulé selon la présence de milieux humides : il y a densification des lots à usage résidentiel dans les secteurs terrestres et secs entre les milieux humides. Cet exemple de lotissement s'appliquerait bien dans le périmètre d'urbanisation de Saint-Donat, mais aussi ailleurs dans la MRC de Matawinie.



Source : Boucher et Fontaine, 2010

Figure 4.2 Exemple de lotissement favorisant la conservation où les zones en vert foncé sont les milieux humides à conserver

Enfin, dans le parc municipal, aussi localisé dans les zones à fort potentiel de développement au nord, il est prévu d'aménager des sentiers pédestres. Ce type d'aménagement est possible en minimisant les impacts sur les milieux humides qui s'y trouvent.

Tableau 4.10 Choix de conservation dans les zones à fort potentiel de développement dans le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Donat

MHH dans les zones à fort potentiel de développement	
Superficie brute des zones à fort potentiel de développement (ha)	86
Nombre de milieux humides dans ces zones	17
Superficie des milieux humides dans ces zones (ha)	14
Proportion de milieux humides dans ces zones (%)	16
Superficie maximale nette disponible au développement sans les contraintes naturelles (milieux humides ; ha)	72
Résultat de la séquence éviter-minimiser	
Nombre de milieux humides visés par l'évitement	6
Nombre de milieux humides visés par la minimisation des impacts	8
Nombre de milieux humides visés pour du développement	3

